

Questions and Answers – ISED #186541

Question 1:

It seems that there is a problem with some of the panel matrix sizes requested in the RFB.

- The SA allows for base height panels to be in the range of 28" to 30"h (see Annex A 3.4). A request can be for a base height, but not a specific height. Please allow bidders to offer the base panels according to SA.
- The SA allows for add-ons on a base height panel (see Annex A 3.4) to bring the total panel height up to either worksurface privacy (42" to 48") or seated privacy height (50" to 54"), but not to heights outside of those ranges.

Please confer with your client and have the panel matrices adjusted to conform to SA specifications. Seated Privacy height, Work surface Privacy height or Base height

Answer 1:

Please refer to solicitation amendment no. 001.

Questions et réponses– ISDE #186541

Question 1:

Il semble y avoir un problème avec les grandeurs des matrices de panneaux demandées dans le MAR.

- D'après l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les espaces de travail, la hauteur des panneaux de base permet une hauteur entre 28po et 30po (voir Annexe A 3.4). Une demande peut être pour une hauteur de base, mais pas pour une hauteur spécifique. S'il vous plaît permettre aux soumissionnaires d'offrir les panneaux de base selon l'arrangement en matière d'approvisionnement.
- L'arrangement en matière d'approvisionnement pour les espaces de travail permet l'addition de panneaux additionnels sur les panneaux de base (voir Annexe A 3.4) pour amener la hauteur totale du panneau pour intimité à la surface de travail (42 po à 48 po) ou pour intimité à la hauteur assise (50 po à 54 po), mais pas les hauteurs ne doivent pas être en dehors de ces plages.

S'il vous plaît conférer avec votre client et avoir les matrices de panneau ajusté pour se conformer aux spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour hauteur assise, hauteur de surface de travail et hauteur de base.

Réponse 1:

Veillez-vous référer à l'amendement à l'invitation no. 001.